

L'équipe du soutien à domicile s'engage à vous offrir des services de qualité, sécuritaires et dispensés en collaboration avec vous et vos proches, pour une expérience de soins et services satisfaisante.

Lorsque vous recevez des services à domicile, vous vous engagez à :

- Donner votre consentement aux soins et services et coopérer dans la mesure de vos capacités.
- Vous procurer le matériel nécessaire aux soins selon les recommandations.
- Respecter certaines règles concernant la sécurité des intervenants, par exemple :
 - S'abstenir de fumer lors d'une visite.
 - Tenir temporairement votre animal domestique à l'écart.
 - S'assurer que votre numéro civique (adresse) soit toujours visible.
 - S'assurer que les lieux où sont donnés les services soient propres, sécuritaires et dégagés (stationnement, escaliers, porte, etc.).
- Informer le SAD dès que possible lorsque devez vous absenter lors d'une visite planifiée.



POUR PLUS D'INFORMATION

Haute-Côte-Nord

Téléphone : 418 233-2931, poste 232277

Baie-Comeau

Téléphone : 418 296-2572, poste 315111

Port-Cartier

Téléphone : 418 766-2572, poste 443347

Sept-Îles

Téléphone : 418 962-4124

Minganie - Fermont

Téléphone : 418 538-6092

Basse-Côte-Nord

Téléphone : 1 877 602-8925, poste 611416

Vous pouvez joindre en tout temps le 811

Visitez la section
« Soutien à domicile » du site Web
du CISSS de la Côte-Nord :
<https://www.cisss-cotenord.gouv.qc.ca/>



DIRECTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'AUTONOMIE
DES PERSONNES ÂGÉES, JANVIER 2025



LE SOUTIEN À DOMICILE

Des services adaptés à vos besoins, à vos capacités ainsi qu'à celles de vos proches, offerts par une équipe bienveillante, professionnelle et interdisciplinaire.

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord**

Québec 

BUT ET VISION DU SOUTIEN À DOMICILE

L'offre de services du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord découle de l'actualisation de la Politique ministérielle de soutien à domicile.

Le soutien à domicile (SAD) permet à une personne de vivre le plus longtemps possible chez elle. Le but est d'éviter l'hospitalisation ou d'en réduire la durée et de faciliter le retour à domicile. Les services visent aussi le soutien des proches aidants afin d'éviter leur épuisement.

Les demandes de services peuvent être faites par la personne, un médecin ou toute personne significative. Une évaluation de l'admissibilité sera réalisée par des intervenants. Une fois acceptée, la demande est prise en charge par l'équipe multidisciplinaire ou dirigée vers les ressources appropriées.

Notre équipe se compose d'auxiliaires de santé et de services sociaux, de professionnels en services sociaux, en réadaptation, en soins infirmiers, en inhalothérapie et en nutrition.

SERVICES PROFESSIONNELS EN SOUTIEN À DOMICILE

Voici les services qu'un usager peut recevoir :



Assistance aux activités de la vie quotidienne
(Se laver, s'habiller, se nourrir ou se déplacer)



Soins infirmiers



Service de réadaptation



Inhalothérapie



Services psychosociaux



Nutrition
(suivi de problèmes liés à l'alimentation)



Services aux proches aidants



Soutien dans les situations de maltraitance



Aide domestique offerte par une entreprise d'économie sociale en aide domestique

Des partenariats sont existants avec des organismes communautaires, des entreprises d'économie sociale en aide domestique (EÉSAD) et des entreprises privées dans le but de répondre à vos besoins.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DES SERVICES DE SOUTIEN À DOMICILE?

Toute personne ayant une incapacité, qu'elle soit temporaire ou permanente, physique, psychique ou psychosociale, peut bénéficier de nos services à domicile ou dans d'autres milieux de vie. Le SAD s'adresse également aux proches de cette personne.

Vivre chez soi avec une incapacité présente des avantages, mais aussi des risques. Notre équipe de soutien à domicile aide à identifier et réduire ces risques pour assurer votre sécurité et celle de vos proches.

L'admissibilité au SAD peut être réévaluée à tout moment en fonction de la situation de l'usager. Si les critères d'admissibilité ne sont plus respectés, l'usager sera orienté vers des services adaptés à sa condition.

Le soutien à domicile est une responsabilité partagée entre les partenaires, les usagers, les proches aidants et le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS).